



ARRETE N° 17.161

**Arrêté portant ouverture de la session  
de sélection professionnelle d'intégration  
au grade d'assistant territorial  
d'enseignement artistique**

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pour l'application de l'article 16 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 avril 2017 sur le rapport sur la situation des agents non titulaires de la Ville de Concarneau remplissant les conditions, et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu la délibération du 18 mai 2017 du conseil municipal de la Ville de Concarneau approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu la convention intervenue entre le Centre de Gestion du Finistère et la Ville de Concarneau,

**ARRETE :**

**Article 1** : Une commission d'évaluation professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique est constituée auprès du Centre de Gestion du Finistère, au titre de l'année 2017.

**Article 2** : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Ville de Concarneau fixe à 3 le nombre d'emploi ouvert au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique par voie de sélection professionnelle.

**Article 3** : Inscriptions :

Le dossier de candidature se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni pour faire acte de candidature.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Il appartient à la Ville de Concarneau d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique est fixée au 15 juin 2017.

**Article 4** : La composition de la commission d'évaluation professionnelle :

- Monsieur Christian CALVEZ, Président de la commission, désigné par l'autorité territoriale,
- Monsieur Bertrand LE GOFF, Directeur Général des Services de la Ville de Concarneau, fonctionnaire appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès,
- Monsieur Nicolas N'HAUX, professeur d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Brest Métropole, personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de Gestion du Finistère.

**Article 5** : Elle se réunira au cours d'une session prévue le 29 juin 2017 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper.

**Article 6** : À l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La Ville de Concarneau procède à l'affichage de cette liste dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet.

**Article 7 :**

Le Directeur du Centre de Gestion du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Finistère
- au comptable de la collectivité

Fait à Quimper, le 22 mai 2017

Pour le Président, et par délégation  
le Vice-président,

Le Président du Centre de Gestion du Finistère :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.



Pierrot BELLEGUIC